

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation d'une convention de concession à long terme pour une place de stationnement au parking Charaire niveau -2

Séance du 15 décembre 2022

Convocation du 9 décembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par Mme Annie Bach,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
M. Théophile Touny par M. Philippe Laurent,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2022

Objet : Approbation d'une convention de concession à long terme pour une place de stationnement au parking Charaire niveau -2

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu le projet immobilier de M. Robert NOTARANTONIO et Mme Valérie NOTARANTONIO,

Considérant que la création d'un logement doit être assortie à son achèvement, et ce conformément aux dispositions du plan local d'urbanisme (PLU) en son article UA12, d'une place de stationnement,

Considérant que la configuration du terrain ne permet pas physiquement la création d'une place de stationnement sur ce site,

Vu l'estimation de la valeur vénale d'un emplacement de stationnement de France Domaine,

Vu la demande de M. Robert NOTARANTONIO et Mme Valérie NOTARANTONIO,

Vu le projet de concession par la Ville d'une place de stationnement pour une durée de 15 ans à compter de la prise de possession, au parking Charaire, niveau -2, au profit de M. Robert NOTARANTONIO et Mme Valérie NOTARANTONIO,

Considérant que la Ville dispose de places libres au parking Charaire, niveau - 2,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard ; 5 abstentions : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté M. Fabrice Bernard, Mme Liliane Wietzerbin)

DECIDE d'approuver la convention de concession à long terme d'une durée de 15 ans pour un montant total de 15 000,00 € payable sur 15 ans à raison d'un règlement à échoir par an d'un montant de 1 000,00 €, d'une place de stationnement au parking Charaire, niveau - 2, place n° 92, au profit de M. Robert NOTARANTONIO et Mme Valérie NOTARANTONIO.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Land', is written over the text 'le maire'.